



## **NUCLÉAIRE CIVIL RENCONTRES D'AFFAIRES**

**FINLANDE – HELSINKI - OLKILUOTO**

**5 – 7 OCTOBRE 2009**

- **Présenter votre offre et votre savoir-faire** aux entités et responsables finlandais de la fission nucléaire au sein des entités du secteur public et privé,
- **Nouer des partenariats stratégiques et commerciaux** vis-à-vis des futurs projets en Finlande
- **Construire un réseau de contacts** dans une des économies technologiquement les plus avancées d'Europe.

### **Les rencontres d'affaires franco-finlandaises vous permettront de bénéficier :**

- d'un **point d'information** sur le secteur et les acteurs de la fission et les bonnes pratiques d'affaires en Finlande,
- de l'organisation d'un **programme de rendez-vous individuels** avec des partenaires ciblés,
- d'une **page sur** votre société dans le catalogue de l'expertise française imprimé pour la mission,
- de la visite du chantier de construction du **premier réacteur de 3<sup>ème</sup> génération** (EPR) à Olkiluoto dans l'Ouest de la Finlande.

Date limite  
d'inscription :  
30 juin 2009





## → L'intérêt des rencontres d'affaires franco-finlandaises :

- Participation aux **rendez-vous d'affaires individuels et personnalisés** spécialement organisés pour la délégation française, avec des entreprises finlandaises
  - les rendez-vous seront programmés **en fonction de vos attentes et propositions de sous-traitance et de partenariat**, précisées dans la fiche profil de votre société.
  - les rendez-vous seront planifiés selon les **acceptations réciproques** des entreprises.  
*NB : le programme prévisionnel et confidentiel de vos rendez-vous vous sera communiqué 2 semaines environ avant la mission.*
- Visite du **chantier de l'EPR d'Olkiluoto** le 7 Octobre
- **Publication du profil de votre entreprise** dans le catalogue France de la manifestation.

## → La mobilisation de nombreux partenaires :

- Les organisateurs



- En partenariat avec le Groupe Intersyndical de l'Industrie Nucléaire (G.I.I.N)



## → Les points forts du marché :

- Des acteurs publics et privés mobilisés autour du **développement de l'industrie nucléaire en Finlande.**
- **Première opération collective** organisée par le cluster nucléaire finlandais nouvellement formé.
- Un **projet de nouveau réacteur** en cours de validation par le gouvernement
- La volonté affichée des entreprises locales de **développer et renforcer les partenariats** avec les entreprises françaises.

Vous bénéficiez avec nos forfaits des nouvelles mesures d'accompagnement des entreprises mises en place par le Secrétaire d'État au Commerce Extérieur :

- Un meilleur subventionnement des projets proposés aux entreprises
- Une nouvelle aide forfaitaire aux frais de déplacement des entreprises (transport et hébergement)\*

## Forfait rencontres d'affaires

d'un coût initial de 2285 € HT  
**proposé au tarif de : 900 € HT**

Valeur de la prestation :	2285 € HT
Subvention de l'État (~%) :	- 885 € HT
Aide forfaitaire au déplacement* :	- 500 € HT

**Somme à régler par l'entreprise :** **900 € HT**

Participant supplémentaire par entreprise : 200€ HT

**Ce tarif comprend :** L'organisation en amont et la logistique sur place (location de salles, équipements audiovisuels...) – La préparation des RV – La réalisation et l'impression du catalogue des entreprises participantes – le dîner du 5 octobre - Les déjeuners des 6 et 7 octobre, – Le transport collectif pour la visite du site d'Olkiluoto.

**Il ne comprend pas :** le transport international et l'hébergement – Les dîners non mentionnés au programme.

## PROGRAMME

Lundi 5 octobre

**SOIREE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION à Helsinki**

Réunion de prise de contact entre la Délégation française et les organisateurs  
Présentation du secteur nucléaire civil en Finlande  
Présentation du déroulement des journées des 6 et 7 octobre  
Echanges avec les organisateurs  
Dîner (délégation française et organisateurs)  
Nuit à Helsinki

Mardi 6 octobre

**JOURNEE DE NETWORKING ET RV INDIVIDUELS à Helsinki**



Rendez-vous individuels avec les contacts finlandais sélectionnés  
Déjeuner  
Poursuite du programme de rendez-vous individuels  
Nuit à Helsinki

Mercredi 7 octobre

**JOURNEE DE VISITE DU SITE D'OLKILUOTO**



Source : Areva

Départ en car privé pour la visite à 7h00 (3h30 de route)  
Visite du chantier de la 5<sup>ème</sup> centrale nucléaire (premier réacteur de 3<sup>ème</sup> génération (EPR) dans le monde)  
Déjeuner sur le site  
Départ pour Helsinki à 14h  
Départ pour la France par le vol AF à 19h30 (arrivée à Paris à 21h30)

\* Pour les entreprises effectuant le déplacement depuis la France.

## → Les aides à l'export :

De nombreuses aides ont été développées aux niveaux régional et national pour vous accompagner dans vos projets internationaux.

Pour en connaître le détail et identifier celles qui pourraient plus particulièrement vous être utiles, rendez-vous sur [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

## → Inscription :

**Confirmez dès à présent votre inscription en nous retournant :**

- **Votre engagement de participation** joint à cette plaquette.
- **Votre règlement** par chèque ou virement bancaire.

## → A noter dans votre agenda :

**Rencontres d'affaires Nucléaire civil**  
**PAYS-BAS** – Utrecht, Delft – **28-30 Juin 2009**

**2èmes Indo-French Business Meetings**  
**INDE** - Bombay – **13-15 octobre 2009**

**Rencontres d'affaires franco-espagnoles et avec l'Agence F4E**  
**ESPAGNE** – Barcelone – **2 octobre 2009**

**Participation française à la Winter Session de l'ANS et rencontres d'affaires**  
**ETATS-UNIS** – Washington, Chicago, Greenville – **15-20 novembre 2009**

Retrouvez les événements de votre secteur sur : [www.ubifrance.fr/agenda](http://www.ubifrance.fr/agenda) et créez votre alerte e-mail afin d'être informé régulièrement et automatiquement des dernières actualités.

## → Vos interlocuteurs :

Pour toute information complémentaire :

**Emmanuel GALLAND**  
Chef de projet Energie Nucléaire - UBIFRANCE  
Tél : +33 4 96 17 25 34  
Courriel : [emmanuel.galland@ubifrance.fr](mailto:emmanuel.galland@ubifrance.fr)

**Vincent JOLY**  
Attaché sectoriel Energie  
Tel : +358 9 680 9 36 338  
Courriel : [vincent.joly@missioneco.org](mailto:vincent.joly@missioneco.org)

**Date limite d'inscription : 30 juin 2009**







# Règlement général de participation à des rencontres industrielles et acheteurs à l'étranger

## Art. 1

a) Les rencontres industrielles organisées par UBIFRANCE ont pour objectif de mettre en contact des responsables d'entreprises françaises et étrangères intéressés à étudier et négocier des accords de partenariat industriel et technologique (cession de licence, transfert de technologie, développement conjoint et procédé, création de société mixte, ...) et ce dans un cadre strictement bilatéral. Les rencontres industrielles permettent aux entreprises françaises :

- d'avoir des entretiens individuels avec des partenaires étrangers préalablement identifiés par UBIFRANCE, en collaboration avec des organismes français et étrangers ;
- éventuellement d'avoir accès au salon ou l'événement sur lequel les rencontres industrielles ont lieu.

b) Les rencontres acheteurs organisées par UBIFRANCE ont pour objectif de mettre en contact des responsables d'entreprises françaises et étrangères afin de développer des courants d'affaires.

## Art. 2

a) Dans le cadre des rencontres industrielles et acheteurs qu'il organise, UBIFRANCE prend en charge l'ensemble des frais d'organisation, à savoir :

- les dépenses locales d'organisation précisées dans le programme (salles, équipements, interprètes, hôtesses, conférences de presse, frais de réception...).
- les frais de mission de ses agents et, en tant que de besoin, d'un expert technique de l'administration dont UBIFRANCE a sollicité le concours.
- les dépenses liées à la composition, impression, expédition du programme, des cartons d'invitation.
- la traduction des fiches profil de l'entreprise destinées aux partenaires étrangers (le cas échéant).

b) Le montant de cette participation forfaitaire ne couvre pas :

- les transports internationaux ou internes non indiqués au programme ;
- les repas non indiqués au programme ;
- les assurances-accident, bagages, et rapatriement
- les frais éventuels d'acheminement de documentation et d'excédents de poids.

## Art. 3

Les rencontres industrielles et acheteurs sont organisées par UBIFRANCE aux conditions ci-après :

a) Participation au programme de rendez-vous individuels :

Le participant de chaque société s'engage à respecter le programme de rendez-vous individuels qui a été fait à son intention. En cas d'empêchement de la personne inscrite, l'entreprise peut se faire remplacer pour les RDV par une personne de son choix issue de la même société.

b) Responsabilité d'UBIFRANCE :

UBIFRANCE n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toutes natures pouvant survenir à l'occasion de la manifestation. La société souscrit toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

c) Information du participant :

La société s'engage à informer le participant à la manifestation des conditions ci-dessus énoncées.

d) Suivi des rencontres industrielles :

La société s'engage à informer UBIFRANCE de la nature des opérations de coopération industrielle qui pourraient être conclues à la suite de cette opération en complétant le questionnaire d'évaluation.

## Art. 4

a) Les entreprises qui veulent participer aux rencontres doivent retourner à UBIFRANCE dans les délais impartis, le présent engagement dûment complété et signé.

b) UBIFRANCE notifie son accord en adressant une facture à l'entreprise, à régler dès réception.

## Art. 5

La réception par UBIFRANCE de l'engagement de participation dûment complété et signé, et l'encaissement des sommes visées à l'article 2 et éventuellement à l'article 4 constituent la condition suspensive du droit pour l'entreprise de participer aux rencontres acheteurs ou industrielles.

## Art. 6

a) Annulation par UBIFRANCE :

UBIFRANCE se réserve le droit d'annuler ou de reporter les rencontres acheteurs ou industrielles lorsque leur organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité. En cas d'annulation par UBIFRANCE les sommes versées par l'entreprise lui seront remboursées.

b) Annulation par l'entreprise :

La réception par UBIFRANCE du seul engagement de participation signé par l'entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation à la manifestation.

## Art. 7

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

## Art. 8

En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris sera compétent.